

LE 14 JUILLET 2020

LA BASTILLE
A ÉTÉ REPRIS PAR
LES HOSPITALIERS...

« Nous refusons les médailles,
les primes et les dons
de la MACRONIE »



La CGT a négocié pour que les revendications des hospitaliers exprimées depuis 2 ans soient satisfaites. Le rapport de force conséquent mais insuffisant nous appelle à continuer la mobilisation...

La mobilisation a arraché des mesures salariales, mais le Ministre en maintenant le cap des fermetures et de la déréglementation sabote les avancées. C'est pour cela que la CGT, après consultation des militants et agents a refusé de signer le protocole scélérat du gouvernement.

Nos revendications et les problèmes à l'hôpital demeurent !

SOIGNANT·E·S
ÉPUISE·E·S



DES EFFECTIFS ET DES MOYENS,
MAINTENANT !



L'AUSTÉRITÉ TUE.



DÉFENDONS LA SANTÉ !

REVALORISATION DES SALAIRES,
OUVERTURES DE LITS,
EMBAUCHES.



PRÉPARONS
TOUTES ET TOUS USAGER-E-S
ET HOSPITALIER-E-S...

...LA RENTRÉE SOCIALE
GRÈVE ET MANIFESTATION

• LE 17 SEPTEMBRE 2020

TOUS ENGAGÉS
POUR NOTRE STATUT
FACE À LA CASSE SOCIALE À L'HÔPITAL

TOUS IMPLIQUÉS
AUX CÔTÉS DES USAGERS
POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE SANTÉ

TOUS MOBILISÉS
POUR NOS DROITS
ET LES MOYENS D'EXERCER NOS MÉTIERS

Union Syndicale AP-HP CGT (USAP CGT)
Bourse du Travail - 3 rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tel : 01 42 08 82 14 - Mail : usap-cgt.sap@daphp.fr



**LE COMPTE N'Y EST PAS !!!
NOUS NE SOMMES PAS QUITTE ...
L'HOSTO NE DÉCOLÈRE PAS**

« il en faudra plus pour tempérer notre colère, car rien n'est réglé...
la galère hospitalière et les salaires de misère perdurent »

Depuis des mois, les hospitaliers, la CGT en intersyndicale avec les collectifs, ont dit « STOP », devant le Ministère, les ARS et dans les établissements. Les manifestations (sans la CFDT !!) et les grèves, importantes notamment de 200 000 hospitaliers le 16 juin pour « des effectifs, des lits, du fric », les Mardi de la Colère dans toute la France, puis les manifestations du 30 juin 2020 ont changé les choses.

Cette pression sur les négociations commencées le 19 juin 2020, a obligé le Ministre Véran à ouvrir des négociations, les réunions se sont succédées. Auparavant le Ministre Véran ne négociait pas, ne rencontrait pas les syndicats, ne donnait ni proposition écrite ni chiffrage en réponse aux demandes de la CGT et de l'intersyndicale (300€ pour tous...).

Le Ségur s'est clôturé sur une imposture du gouvernement avec la complicité de la CFDT/FO/UNSA. C'est à la veille du 14 juillet que le gouvernement organise les soldes de nos revendications, avec la duplicité de la CFDT, FO et UNSA et impose ce protocole au rabais.

Ce protocole signé par CFDT/FO/UNSA (sans aucune consultation) est bien loin de nos revendications. Il constitue un chèque en blanc pour le gouvernement afin de poursuivre sa politique de casse de l'hôpital public.

Après consultation du 11 juillet au 20 juillet, la CGT n'a pas signé ce protocole car :
« la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat »
Rendez-vous dès à présent et en Septembre pour les luttes à venir !!!

**CE QUE
LA MOBILISATION
A DÉJÀ
PU ARRACHER !!!**

**LE COMPTE N'Y EST
PAS !!! POUR LE RAT-
TRAPAGE DE
LA PERTE DE
POUVOIR D'ACHAT**

Arrêt net au milieu du gué... 183 € net pour tous...
C'EST 300 € MINIMUM QU'IL NOUS FAUT !!!

Ce sera 183 euros nets pour tous, mis en oeuvre en 2 étapes, et figurera sur la fiche de paie sous forme d'un complément de traitement indiciaire mais pas dans le traitement de base :

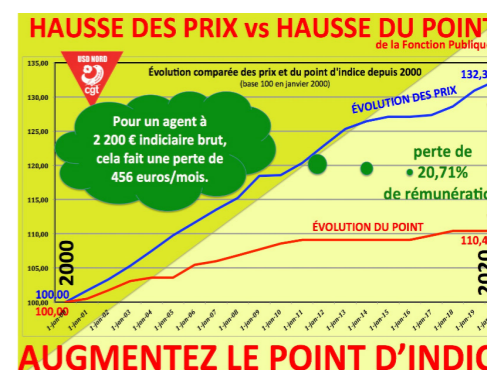
- 24 points d'indice, soit 90€ nets, seront attribués à compter du 1^{er} septembre 2020, versés en janvier
- 25 points d'indice supplémentaire, soit 93€ nets, seront attribués à compter du 1^{er} mars 2021.

À partir de mars, au total, en mars, ce sera 183 euros net tous les mois.

Des incertitudes demeurent sur les modalités de prise en compte pour le calcul de la retraite.

Le 24 juin, le Ministère proposait une augmentation de 30€ pour les techniques et les administratifs et 82€ pour les soignants et médico-techniques. **Avec le rapport de force du 30/06/2020, la fédération CGT a bataillé pied à pied pour les 300€ pour tous, pour**

refuser la division et l'abandon de nos collègues administratifs et techniques. Nous avons contraint le Ministère à une mesure égale pour toutes les catégories. Les contractuels seront également concernés. **Rappelons que c'est le début d'un rattrapage pour la perte de 15% subie depuis le gel du point indiciaire en 2010, et - 20,71% par rapport à l'inflation en 20 ans.**



La CGT défend le rattrapage complet et les 300€ net pour tous.

AUGMENTEZ LE POINT D'INDICE

LES REVALORISATIONS DES RÉMUNÉRATIONS RENVOYÉES AUX CALANDES GRECQUES EN 2000

La fidélisation et l'arrêt de la fuite des professionnels passent par des revalorisations immédiates et significatives des métiers hospitaliers.

Voilà quelques revendications obtenues mais à concrétiser par la mobilisation :

- Porter en catégorie B les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture avec application de la grille type de la catégorie B issue du nouvel espace statutaire, sans remettre en cause la catégorie active.
- Intégrer les corps infirmiers (infirmiers en soins généraux, infirmiers spécialisés, cadres de santé paramédicaux, infirmiers en pratique avancée) dans la grille «type» de la catégorie A.
- Revaloriser les corps de la catégorie B et de la catégorie A, mis en extinction à la suite du protocole Bachelot.
- Revaloriser en conséquence les corps des filières rééducation et médico technique ayant les mêmes grilles.

Les reclassements dans les grilles se feront à indice égal ou à défaut immédiatement supérieur.

Commentaire CGT :

Le fait que les reclassements dans les nouvelles grilles se feront à indice égal ou supérieur entraînera malheureusement un gain très faible.

Ratio pour les classes supérieures.

Les ratios seraient doublés pour les grades soignants et médico techniques en 2020 et en 2021. Mais le Ministère divise en refusant cette mesure pour les administratifs et les techniques

REVALORISATION DE L'ENSEMBLE DES MÉTIERS HOSPITALIERS

Les propositions CGT comme base de salaires de début de carrière en fonction des qualifications

- Non diplômé : sur la base SMIC 1800 € brut en début de carrière et en fin de carrière 3600 €
- Niveau BEP/CAP : 1.2 fois le SMIC, soit 2160 € brut en début de carrière et en fin de carrière 4220€ brut
- Niveau BAC (général, professionnel ou technologique) : 1.4 fois le SMIC, soit 2520 brut en début de carrière et en fin de carrière 5040 € brut
- Niveau BTS/DUT (BAC+2) : 1.6 fois le SMIC, soit 2880 € brut en début de carrière et en fin de carrière 5760 € brut
- Niveau Licence LMD/Licence professionnelle (BAC+3) : 1.8 fois le SMIC, soit 3240 € brut en début de carrière et en fin de carrière 6848 € brut

PAS DE PLAN D'URGENCE POUR SAUVER L'HÔPITAL PUBLIC, C'EST LA POURSUITE DE L'AUSTÉRITÉ ET DES RESTRUCTURATIONS

Le Ministre Véran a introduit des virus dans le protocole pour maintenir le cap de la déréglementation et de l'affaiblissement de l'Hôpital public



LES EFFECTIFS.... SEULEMENT
7 500 CRÉATIONS... ON N'A
PAS FINI DE GALÉRER
AU QUOTIDIEN !!!

Une goutte d'eau par rapport aux besoins pour la qualité de soins et pour nos conditions de travail ...

Le Ministre envisage la création de 7500 emplois (soit seulement 3 ou 4 par établissement).

Le Ministère ne répond pas à la situation actuelle qui épuise les collègues.

Il nous faut au minimum 10 000 emplois rien qu'à l'AP-HP et 100 000 au niveau national.

D'ailleurs le nombre de jours de repos non récupérés à l'AP-HP justifie à eux seuls la création de 6 808 ETP (Cf tableau).

Jours dus sur CET et heures supplémentaires et Intérim à l'AP-HP (extrait du bilan social 2019)

- **Dépense Intérim :**
2018 : 23.940 millions
2019 : 37.980 millions soit 781 Équivalent Temps Plein (ETP)
- **Heures supplémentaires**
2019 : 1 606 676 Heures sup soit 229 525 jours
Soit 41 millions soit +5 millions / 2018
Soit environ 1 125 ETP
- **Jours sur les Comptes Épargne Temps**
2019 : 1 000 072 jours soit 4 902 ETP

Soit au total : 6 808 ETP

LA CGT exige au titre des effectifs :

- Un plan de recrutement de 10 000 agents à l'AP-HP afin de répondre aux besoins,
- Un recrutement sous statut par stagiairisation de tous les CDD,
- L'ouverture de concours pour toutes les catégories professionnelles,
- Le financement de toutes les promotions professionnelles.

RIEN SUR L'ARRÊT DES FERMETURES DE LITS ... ILS CONTINUENT LA CASSE !!!

Le gouvernement sort du Ségur et ne dit pas un mot pour stopper les fermetures de lits, de services, de SAMU et continue dans la réduction de l'offre de soins....

100 000 lits ont déjà été supprimés en France, nous manquons de lits d'hospitalisation, lits d'aval et de réanimations, nos urgences sont saturées. La crise du COVID n'aura pas suffi au gouvernement pour arrêter sa politique.

A l'APHP, STOPPONS MARTIN HIRSH car les projets de déstructuration et diminution de notre offre publique de soins sont dévastateurs :

- Arrêt du « nouvelle aphp » et des supra GH : 1ere étape de l'éclatement de l'APHP dont le symbole et la suppression du Siège de Victoria et St Martin
- Arrêt des projets de fermetures des établissements : Hôtel Dieu, Adélaïde-Hautval, Jean-Verdier, Raymond-Poincaré, Chardon-Lagache
- Arrêt du projet Pharaonique de l'HOPITAL NORD avec fermeture de BICHAT et BEAUJON avec une perte de 25% de la capacité en lits (400 lits) et 1200 emplois
- Arrêt de la politique de suppressions de lits de Gériatrie : Emile-Roux, Vaugirard, Charles-Foix, etc...

Rien non plus sur l'augmentation de l'ONDAM (Objectif Nationale des dépenses Assurance Maladie) à + 5% minimum.

MISE A MAL DE NOS STATUTS, DE LA REGLEMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DE L'OTT

◆ Nouveaux Dangers sur l'OTT, en favorisant des accords locaux dérogatoires aux droits nationaux...

Le but écrit dans le protocole SEGUR est de « procéder à... des modifications réglementaires » localement « notamment (sur) le décret du 4 janvier 2002 » par des accords locaux.

Actuellement la réglementation des 35h protège, tous les hospitaliers, quels que soient les accords locaux : - la durée de travail est de 35 heures par semaine – 32h30 en cas de travail de nuit – le repos quotidien de 12h mini – le repos hebdomadaire de 36h mini – les 4 jours de repos sur 2 semaines, dont 2 consécutifs dont un dimanche – les 10h30 d'amplitude en cas de coupée... (Décret du 4 janvier 2002).

Pour la CGT, la réglementation nationale sur les 35 heures ne doit pas pouvoir être contournée.

A l'AP-HP, on peut être inquiet quand Martin Hirsch avec un protocole signé là encore par la CFDT avait supprimé des jours de repos et fête des mères, généralisé la grande équipe et la mobilité accélérant ainsi la fuite des professionnels.

L'USAP-CGT demande le retrait de l'arrêté OTT de 2015 de Martin Hirsch validé par la CFDT.

◆ Travailler plus, l'accord Ségur multiplie les mesures pour les auto-remplacements :

- Encouragement à faire des heures supplémentaires (majoration des 5 premières heures).
- Contrat individuel engageant à réaliser « un quota annuel d'heures supplémentaires ».
- Développer les Comptes Epargne Temps pour inciter à dépasser les 35h en moyenne.
- Annualiser pour : « ajuster le temps de travail en fonction des variations de l'activité tout au long de l'année ». Les Directions puiseront dans le personnel comme dans une boîte d'intérim...moins chère.
- Forfait jours, signifie que vos heures effectuées ne sont plus comptabilisées.
- 11 heures de repos quotidien au lieu de 12.

◆ Menace sur les primes.

Le Ministère se fixe de revoir toutes les primes (le « régime indemnitaire »). Cela sera fait à budget constant. Aucun espoir donc d'obtenir davantage, sauf à prendre à certains.

La CGT appelle à la plus grande vigilance sur ce point en particulier concernant les menaces sur notre prime annuelle de service basée sur notre ancienneté, notre exercice professionnelle et notre présence.

Derrière il y a l'objectif de l'installation de l'intéressement collectif... Primes sur un contrat d'objectif et mise en concurrence des agents et services..

Le Ministère a fait le forcing pour inscrire dans le protocole l'objectif de « valoriser l'engagement collectif ». Il s'agit de mettre les services en compétition les uns avec les autres.

Il est cité « l'aménagement du temps de travail » et « l'optimisation des plateaux techniques » comme devant être valorisés. Ce qui va entraîner des divisions (comme nous l'avons déjà vu avec la prime de 1500€) et une course à la déréglementation à coup de prime.

**AU TOTAL DANS LE PROTOCOLE VERAN
C'EST MOINS DE DROITS,
PLUS DE FLEXIBILITE**